

LA SANTÉ PUBLIQUE
EN ACTION(S)

SITUER

les naturopathes
dans le système de santé

SITUER les naturopathes dans le système de santé

DÉFINITIONS

Médecine non conventionnelle : Ensemble de méthodes, de pratiques et de philosophies de soins, différentes du système de santé principal à un endroit et à une période donnée. On emploie également le terme de « médecine alternative ».

Naturopathie : Une des pratiques de la médecine non conventionnelle, basée sur une approche globale, dite holistique, des individus. Selon les naturopathes interrogés, elle prend en compte « l'être » dans ses différentes dimensions (physique, énergétique, émotionnel, psychologique).

Naturopathe : Professionnel de la naturopathie agissant sur l'hygiène et la qualité de vie, le bien-être au sens global, à l'aide de techniques très diverses adaptées à chaque client (rééquilibrage alimentaire, phytologie, réflexologie...). Ils se définissent comme « éducateur en santé ».

PROBLÉMATIQUE/ENJEUX

Selon l'OMS, plus de cent millions de personnes en Europe recourent à la médecine non conventionnelle dont la naturopathie. Cet engouement nous a conduits à nous interroger sur la place des naturopathes dans les pratiques de santé. D'autant plus que les politiques de santé incitent à la prévention.

En l'état, il existe une pluralité de formations en naturopathie et nombre d'individus peuvent se déclarer naturopathe. Nous avons donc cherché à définir le profil des naturopathes, leurs pratiques et leurs organisations professionnelles, ainsi que le regard porté par les acteurs de la médecine conventionnelle sur cette pratique. Notre travail se base sur 45 entretiens réalisés auprès de professionnels, d'associations, d'écoles et de médecins généralistes.

En l'absence de réglementation spécifique de ces pratiques et des formations associées, les usagers peuvent être confrontés à des pratiques à risques, ou abusives. L'enjeu est de connaître le positionnement des naturopathes envers la médecine conventionnelle et leur vision sur l'évolution de leur profession, permettant d'évaluer les leviers d'action pour réguler ces pratiques.

Nos entretiens révèlent la construction d'un discours commun qui présente la naturopathie comme une approche complémentaire de la médecine conventionnelle. Ce discours est élaboré par des réseaux professionnels structurés, mais concurrents dans leur développement et leur recrutement. Ils visent chacun à se légitimer et instaurer une forme de régulation des pratiques (labellisation, reconnaissance par les pairs...).

EN PRATIQUE

Un naturopathe, ancien directeur adjoint dans l'hôtellerie, s'est tourné vers cette pratique après un voyage en Inde où il a rencontré des « gens heureux ». Il a été formé au centre de formation du collège européen de naturopathie traditionnelle holistique (GENATHO). Il adhère à l'organisation de la médecine naturelle et de l'éducation sanitaire (OMNES), association professionnelle à vocation syndicale. Pour lui, la naturopathie est « une pratique de santé permettant de potentialiser la vitalité. Il s'agit d'une manière de percevoir la vie ». Le fait de ne pas être reconnu constitue une difficulté dans sa pratique. Il se positionne en complémentarité avec la médecine conventionnelle. Loin des clichés, il ajoute : « Je ne mange pas que des graines et du bio ». Parmi les professionnels rencontrés, plusieurs sont membres d'organisations professionnelles et ont bénéficié de formations sur plusieurs années. Ils constatent cependant : « Il y a beaucoup de personnes qui font des formations d'une semaine ou deux de coaching alimentaire et qui s'installent comme naturopathe ».

RECOMMANDATIONS

Proposition n° 1 : Améliorer les connaissances sur la naturopathie. Cette étude qualitative exploratoire mériterait d'être complétée par une étude quantitative de plus grande ampleur. Il conviendrait également d'analyser davantage les regards portés sur la naturopathie par les usagers et les professionnels de santé. Des études scientifiques internationales visant à mettre en évidence les effets de ces pratiques permettraient d'apporter des éléments de réponse concernant l'efficacité clinique de la naturopathie et donc sa légitimité.

Proposition n° 2 : Reconnaître la profession de naturopathe. Le développement de la naturopathie en France invite à considérer une reconnaissance institutionnelle de la profession afin de sécuriser les pratiques. Deux options sont possibles : soit l'intégration des naturopathes parmi les professionnels de santé, soit la délivrance d'un statut de partenaires indépendants. Cette deuxième possibilité est privilégiée par la majorité des acteurs interrogés.

Proposition n° 3 : Encadrer la formation et l'exercice des naturopathes. L'un des leviers de régulation est l'instauration d'une formation reconnue par l'État. L'inscription le 21 avril 2017 de la formation de « conseiller en naturopathie » délivrée par une école à Hyères au Registre national des certifications professionnelles semble aller en ce sens. Le contrôle du contenu de la formation permettrait d'assurer la cohérence de ces pratiques avec les politiques de santé publique et avec la médecine conventionnelle.

3 IDÉES CLÉS À RETENIR

- ① **La défiance à l'égard de la médecine conventionnelle et l'essor de la naturopathie interrogent l'équilibre entre le libre choix du patient et la sécurisation des pratiques en santé.**
- ② **L'enquête menée auprès des naturopathes révèle une grande diversité de profils et de formations malgré une tendance forte à l'autorégulation de la profession.**
- ③ **La reconnaissance institutionnelle des naturopathes par la réglementation de leur profession et de leur formation pourrait constituer un moyen de sécuriser ces pratiques tout en conservant leur spécificité.**

Pour aller plus loin

Centre d'analyse stratégique, *Quelle réponse des pouvoirs publics à l'engouement pour les médecines non conventionnelles ?*, note d'analyse n° 290, octobre 2012.

Grisoni A., *Sous les pavés, la terre : culte du bien-être et nouveaux métiers. La naturopathie en transformation à la conquête du marché*, doctorat de sociologie sous la direction de Nilüfer Göle, École des hautes études en sciences sociales (EHESS), 2011.

Robard I., *Médecines non-conventionnelles et droit : la nécessaire intégration dans les systèmes de santé en France et en Europe*, Les Éditions du Juris-Classeur, coll. « Actualité », 2002.

➤ **Module interprofessionnel de santé publique (MIP) 2017**

La naturopathie : l'autre territoire de santé, dirigé par Aymery Constant

Les auteurs

Cécile ATTANE (D3S), Cédric BACHELLEZ (DS), Christine BRANLANT (AAH), Julie CHERMEUX (D3S), Jamel CHOUAT (DS), Camille JACQUARD (DH), Sabrina KICHETA (D3S), Flora KOHLMULLER-DARS (DH), Séverine MARTINET (AAH), Alexandra MURIEL (IES), Armelle TROCHU (AAH), Séverine VOLET (DH).

Note de synthèse sélectionnée par un jury composé de l'éditeur, de la direction de recherche de l'EHESP, d'Emmanuelle Leray, de Lydia Lacour et de Jean-Marie André.

Module interprofessionnel de santé publique
(MIP) 2017

Conception/Réalisation : Presses de l'EHESP
© 2017, Presses de l'EHESP.